

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Réglementation du stationnement parking de l'Espace Balavoine à l'occasion d'un théâtre GUIGNOL le dimanche 21 avril 2024.

Le Maire d'Othis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Monsieur LISON en date du 21 mars 2024 sollicitant l'autorisation de stationner un théâtre de Guignol sur le parking de l'Espace Balavoine le dimanche 21 avril 2024 de 16h à 18h.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement du parking de l'Espace Balavoine, 6 avenue Gérard de Nerval à OTHIS, sera réservé au théâtre Guignol, du samedi 20 avril 2024 à 16h00 au dimanche 21 avril 2024 à 20h00.

Article 2 : Tous les véhicules en infraction seront verbalisés et transportés en fourrière (article R 417-10 du code de la route).

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, sur les barrières de police utilisées pour le blocage de la circulation.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële et la Police Municipale d'Othis sont chargées, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est adressé à :

- Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- Le centre des Secours des Pompiers de Dammartin-en-Goële
- La Police Municipale d'Othis
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Mr LISON

Fait à Othis, le 26 mars 2024

Jean Luc POLI
Maire Adjoint délégué aux Travaux, aux
Bâtiments et Espaces Publics.

